



Procès-verbal de la réunion du
Conseil Municipal

Mardi 16 Mai 2023

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois

Le seize Mai à vingt heures

Convocation :

9 Mai 2023

Affichage convocation :

9 Mai 2023

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, BOURSON Marie-Charlotte, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie Thérèse, LEBOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, ROTHAN Benoît, ROYER Mathieu.

Absents excusés : GOGIEN Florence ayant donné pouvoir à CASTEX Jean-Marie, VAILLOT Mathieu ayant donné pouvoir à ROGER Sylvain, AZIERE Francis ayant donné pouvoir à LUDOT Jean-Raymond, CARNEIRO Antonio.

Mme BOURSON Marie-Charlotte a été élue secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 16 Mai, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Construction de bordures de trottoirs – Lancement d'un nouvel appel d'offres
- Conventions avec le Centre de Gestion
- Remplacement de luminaires – Devis du SDEA
- Tarifs des boissons du 14 Juillet
- Informations diverses

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

Conseil Municipal

Mardi 16 Mai 2023

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois

Le seize Mai à vingt heures

Convocation :

9 Mai 2023

Affichage convocation :

9 Mai 2023

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni

au nombre prescrit par la loi,

dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, BOURSON Marie-Charlotte, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie Thérèse, LEBOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, ROTHAN Benoît, ROYER Mathieu.

Absents excusés : GOGIEN Florence ayant donné pouvoir à CASTEX Jean-Marie, VAILLOT Mathieu ayant donné pouvoir à ROGER Sylvain, AZIERE Francis ayant donné pouvoir à LUDOT Jean-Raymond, CARNEIRO Antonio.

Mme BOURSON Marie-Charlotte a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Construction de bordures de trottoirs Rues des Grèves, Saint Loup et de la Basse Commune

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel d'offres a été lancé en date du 17/04/2023 pour consulter les entreprises intéressées par la réalisation des travaux de construction de bordures de trottoirs sur les rues des Grèves, Saint Loup et de la Basse Commune. La date limite de dépôt des offres était fixée au vendredi 12 Mai à 9H.

Monsieur le Maire explique qu'il a eu rendez-vous avec Monsieur Anthony VIARDOT, Maître d'œuvre qui l'a informé qu'une seule entreprise avait déposé une offre et que celle-ci était supérieure à l'estimation financière faite, de plus de 50 000 €.

Monsieur Anthony VIARDOT s'est alors renseigné sur les raisons d'un nombre si faible de réponses de la part des entreprises et il s'avère que la période de réalisation des travaux fixée à Juillet 2023 freine les entreprises.

Sur conseils de Monsieur Anthony VIARDOT, Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à la première consultation clôturée le 12/05/2023 et de lancer un nouvel appel d'offres avec une date de commencement de travaux fixée à Septembre 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la proposition faite par Monsieur le Maire ;
- PRECISE que les crédits seront inscrits au budget 2023 ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres dès que possible ;
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tous documents à venir et en son absence, ou en cas d'empêchement, les Adjointes au Maire.

Conseil en Prévention des Risques Professionnels (CPRP)

Monsieur le Maire explique que le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, rappelle que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube propose une convention « Conseil en Prévention des Risques Professionnels » pour apporter aux collectivités et établissements publics des prestations dans ce domaine. Son objectif est d'accompagner les adhérents à ce service dans leurs actions de prévention des risques au travail.

La convention ci-jointe présente les modalités techniques, financières et organisationnelles de ces prestations.

Eu égard à l'importance des questions touchant à l'hygiène et à la sécurité des conditions de travail, et des dispositions prévues à l'article L812-2 du code général de la fonction publique et du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter le Centre de Gestion pour ces prestations de « Conseil en Prévention des Risques Professionnels » et d'autoriser à cette fin Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la convention « Conseil en Prévention des Risques Professionnels » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube et charge Monsieur le Maire de contracter avec cet organisme en tant que de besoins afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce point et de prévoir les crédits correspondant au budget de la collectivité.

Renouvellement de l'installation communale d'éclairage public sur l'ensemble de la Commune

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de prévoir le renouvellement de l'installation communale d'éclairage public sur l'ensemble de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère au SDEA et qu'elle lui a transféré la compétence relative à l'éclairage public.

Les travaux précités incombent donc au SDEA et comprennent :

- Le remplacement sur supports existants à conserver de 75 luminaires vétustes, par des luminaires fonctionnels d'éclairage public à LED, avec appareillage incorporé de classe 2 ;
- Le remplacement de 4 horloges d'éclairage public par des horloges astronomiques radio-commandées ;

- La fourniture et pose de parafoudre, et la mise à la terre des armoires de commande d'éclairage public.

Le coût de ces travaux est estimé à 46 000 € et la contribution communale serait égale à 50 % de cette dépense soit 23 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la proposition du SDEA ;
- ACCEPTE la contribution communale de 23 000 €.

Tarifs des boissons et repas vendus aux festivités du 14 Juillet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion de l'organisation des festivités du 14 Juillet 2023, il y a lieu de fixer les tarifs applicables pour la buvette et le repas. Entendu cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- FIXE les tarifs pour la buvette du 14 Juillet, comme suit :

Coca-Cola	2 €
Oasis	2 €
Bière	2 €
Eau	1 €
Bouteille de Champagne	20 €
Coupe de Champagne	3 €
Gobelet consigné	1 €

- FIXE les tarifs du repas du 14 Juillet comme suit :
 - ❖ Sandwichs + chips : 3 €
 - ❖ Dessert : 2 €
- PRECISE que ces tarifs seront applicables pour toutes les festivités des 13 et 14 Juillet organisées à compter de 2023.

Informations diverses

Remplacement des ampoules :

Monsieur le Maire explique qu'il serait judicieux de changer les ampoules de la salle des fêtes par des ampoules plus économiques.

Point sur les travaux - trous :

Monsieur le Maire explique que les trous formés sur les rues Saint Loup et des Grèves à cause des travaux de voirie vont être rebouchés prochainement avec de l'enrobé.

Réunion PLU :

Une réunion d'informations sur la révision des PLU a eu lieu le 9 Mai dernier à la Mairie de Rouilly-Saint-Loup, environ 20 maires et adjoints des 34 communes concernées étaient présents.

Zone de rencontre :

En réponse à la question de Madame DI MALTA Magali lors de la dernière réunion, Monsieur le Maire informe que la zone de rencontre créée sur la Rue du Temple doit être élargie à la Rue des Vignottes. Un arrêté sera pris prochainement.

Local des pompes :

Monsieur le Maire informe que suite à l'incendie des deux véhicules de particuliers, l'ancien local des pompes a subi quelques dégâts au niveau de la toiture. Le devis proposé par la Société COURTALON DI MALTA a été accepté par les experts qui ont donné le feu vert à la réparation. Une vétusté de 1 200 € a été retenue par l'assurance.

Remorque volée :

La remorque de la Commune entreposée à l'école a été volée.

Elle avait été achetée en 2008 au prix de 1 978. 87 €. L'assurance rembourse 800 €.

Séance levée à 21H30.

16/05/2023

M. CASTEX Jean-Marie		M. ROYER Mathieu	
M. ROGER Sylvain		M. ROTHAN Benoît	
M. CORDIER Laurent		M. LUDOT Jean-Raymond	
Mme LEBOEUF Isabelle		Mme DI MALTA Magali	
Mme LACAILLE Christine		Mme BOURSON Marie-Charlotte	
Mme LAMOTTE Marie Thérèse			